

le 4 décembre 2014



LE 4 DÉCEMBRE 2014 : PREMIÈRES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE !

Les fonctionnaires et les agents non titulaires, soit plus de 5 millions d'agents, sont appelés à participer, le 4 décembre 2014, aux premières élections générales de la fonction publique. Au terme de ces élections inédites dans la fonction publique, vous aurez procédé à l'élection ou à la désignation de vos représentants syndicaux dans les comités techniques, les commissions administratives et consultatives paritaires, les instances relatives à l'action sociale, à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail.

L'audience des différentes organisations syndicales déterminera la répartition des sièges au sein des différents conseils supérieurs des trois versants de la fonction publique ainsi qu'au conseil commun de la fonction publique. Seules les organisations syndicales reconnues représentatives au terme de ce processus électoral participeront aux processus de négociations.



DES ATTAQUES, SANS PRÉCÉDENT, CONTRE LES POLITIQUES PUBLIQUES, LES SERVICES ET L'EMPLOI PUBLICS !

Ces élections interviennent dans un contexte caractérisé par des attaques, sans précédent, contre les politiques publiques, les services publics et l'emploi public.

Loin de rompre avec les objectifs poursuivis au titre de la RGPP et de la Réate, initiées sous le précédent quinquennat, la réforme territoriale constitue une entreprise de démolition des services publics de l'Etat et des collectivités territoriales.

Toujours plus aigüe, la crise reste caractérisée par une exigence démesurée de la rentabilité du capital et du profit. Enracinée dans une captation toujours plus grande par le capital des richesses produites par le monde du travail, une marchandisation et une privatisation des processus économiques et sociaux, la réforme territoriale génère une remise en cause de toute l'action publique.



VOTER ET FAIRE VOTER CGT

c'est agir pour la défense,
la reconquête et le développement
des services publics



LES SERVICES PUBLICS : CŒUR DE CIBLE DE L'AUSTÉRITÉ ET DE LA PURGE BUDGÉTAIRE !

Dans un tel contexte, les politiques publiques, les services publics, l'emploi public sont parmi les cœurs de cible de la purge budgétaire organisée par celles et ceux qui nous gouvernent, toujours sous l'aiguillon des organisations patronales et plus particulièrement du Medef.

Ainsi, s'inscrivant dans les mêmes logiques que celles qui visent à accréditer l'idée qu'il existerait un coût excessif du travail, le gouvernement tente d'imposer une véritable diète budgétaire catastrophique.

Le gouvernement veut procéder à une baisse drastique de la dépense publique de plus de 50 milliards d'euros dont 18 pour l'Etat et ses opérateurs et 11 pour les collectivité

tés territoriales.

Les services publics ne disposent plus des moyens budgétaires nécessaires à la satisfaction de droits et des besoins fondamentaux des populations. En réduisant les dotations budgétaires allouées aux collectivités territoriales, les pouvoirs publics organisent un affaissement conséquent de la capacité d'investissement public dont elles sont le moteur essentiel.

Pourtant, les collectivités territoriales réalisent les trois-quarts de l'investissement public nécessaire à la réalisation des équipements et des services indispensables à la satisfaction de besoins collectifs, à la mise en œuvre d'une nouvelle logique de dé-

veloppe-
ment assurant y compris la nécessaire transition écologique. Les dépenses sociales des collectivités sont également sacrifiées sur l'autel de l'austérité.



LE DYNAMITAGE DES SERVICES PUBLICS DANS LES TERRITOIRES !

Les évolutions législatives relatives à la modernisation de l'action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles, à la nouvelle délimitation des régions, ou encore aux champs de compétence des collectivités territoriales sont constitutives d'une véritable opération de dynamitage des politiques publiques et des services publics dans les territoires.

Avec la création des métropoles, la fusion et la diminution du nombre des régions de 22 à 13, la dévitalisation et la disparition des conseils départe-

mentaux envisagées à l'horizon 2020, le processus de fusion et de concentration des structures de coopérations intercommunales, la disparition programmée des communes, génèrent une désorganisation territoriale de la République lourde de conséquences.

De manière corrélée, les pouvoirs publics engagent une réforme en profondeur de l'organisation territoriale des politiques publiques et des services publics des collectivités territoriales et de l'Etat.

Ainsi, après l'adoption de la loi organique relative aux lois de finances en

2001, la RGPP, la Réate, la MAP, nous entrons dans une nouvelle séquence de la transformation de l'action publique. Au terme d'une communication du conseil des ministres en date du 2 juillet 2014, le Gouvernement a notamment annoncé :

✓ Le lancement d'une nouvelle étape de la réforme de l'Etat qui sera menée de manière complémentaire et dans le même calendrier que la réforme territoriale d'ici 2017.

✓ Une revue des missions des administrations centrales et déconcentrées poursuivant un triple objectif : identifier



celles qui relèvent des missions dites fondamentales de l'Etat, celles qui doivent être abandonnées, celles qui doivent être exercées différemment.

D'ores et déjà, nous faisons face à une nouvelle conception de la conduite de l'action publique dans les territoires : mise en place des conférences territoriales de l'action publique, montée en puissance des pouvoirs des préfets de région : animation et coordination de l'action des préfets de département sur lesquels ils ont autorité, responsables des budgets opérationnels de programmes...

A l'évidence, un nouveau cadre territorial de l'action publique de l'Etat et des collectivités se met en œuvre.

Pour diminuer la dépense publique, les pouvoirs publics ont pour objectif de réduire, d'externaliser, de privatiser et de livrer au marché le plus grand nombre possible de missions publiques de l'Etat.

Cette privatisation de l'intervention de l'Etat se traduit aussi par un désengagement conséquent de l'Etat dans les territoires. Un Etat régionalisé se met en place avec des transferts et/ou des délégations de compétences aux collectivités et/ou aux établissements publics de coopération intercommunale.

Observons aussi qu'au mépris des principes de libre administration et d'autonomie financière des collectivités, toujours dans l'objectif de baisser la dépense publique et de porter atteinte au dimensionnement de l'action publique, les pouvoirs publics cadent ces dernières en mettant fin à la clause de compétence générale.

Cette clause permet à une collectivité d'intervenir au-delà de ses compétences attribuées par la loi. Elle offre la souplesse nécessaire à l'adaptation des services publics et de l'action publique aux nécessités et aux impératifs de l'intérêt général. Sa suppression a pour objet de réduire le rôle des collectivités territoriales à la seule gestion de services publics territoriaux dans le cadre de compétences strictement énumérées par la loi.

Moins de dépenses et de politiques publiques, moins de services publics... Tels sont les objectifs poursuivis par celles et ceux qui nous gouvernent.

Il s'agit aussi, au nom de la compétitivité, de mettre les territoires en concurrence les uns par rapport aux autres, de procéder à une rétractation des services publics de l'Etat (fermeture d'implantations administratives,



création et développement des maisons de services au public...) et des collectivités dans les territoires avec la montée en puissance des blocs région/département d'une part, métropole/intercommunalité d'autre part.

LE DYNAMITAGE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA RÉPUBLIQUE !

Les réformes initiées par les pouvoirs publics portent gravement atteinte à la démocratie et à l'existence même de la République.

Ainsi, avec la suppression de la clause de compétence générale ou encore l'étranglement budgétaire des collectivités territoriales, la libre administration, l'autonomie financière des collectivités locales et la solidarité de l'Etat à l'égard des territoires, trois des grands principes de la République décentralisée, sont totalement bafoués. Le principe d'égalité des citoyens devant le service public n'est plus garanti.

La possibilité ouverte d'une délégation des compétences à la carte aux collectivités territoriales de la plupart des missions exercées par les services déconcentrés de l'Etat posera également de redoutables problèmes d'égalité d'accès au service public et

de continuité territoriale de l'action publique de l'Etat.

Par ailleurs, avec la reconnaissance du pouvoir réglementaire aux régions, des pouvoirs conséquents seraient donnés aux élus régionaux : capacité de produire des règles juridiques, modalités d'application des normes en fonction des réalités et des spécificités locales... Intérêt local n'est pas intérêt général ! Une telle évolution réglementaire heurte les principes de l'unité et de l'égalité dès lors qu'elle ouvre la voie à la mise en œuvre de la loi à géométrie variable.

Enfin, force est de constater que le pouvoir exécutif impose à marche forcée les réformes initiées au mépris de la démocratie dans ses dimensions politiques et sociales. Les demandes réitérées de la CGT quant à l'organisation d'un débat public, avec les citoyens, les élus, les personnels et leurs organisa-



tions syndicales, sur l'avenir des services publics et leurs modalités de financement, sont restées lettre morte.

C'est aussi pourquoi la CGT aura refusé, à plusieurs reprises, de siéger à différents conseils supérieurs de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale.

AVEC LA CGT DÉFENDRE, RECONQUÉRIR ET DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS

Un véritable bras de fer est engagé s'agissant de l'avenir de l'action publique de l'Etat et des collectivités. Porteuse de propositions et de revendications alternatives, la CGT est engagée dans une bataille visant à faire des services publics de véritables outils au service :

✓ De la satisfaction des droits et des besoins des populations, des citoyens et des salariés,

✓ De la redistribution des richesses produites à un moment où les inégalités ne cessent de s'accroître,

✓ D'une nouvelle logique de développement, de reconquête des activités et de l'emploi industriels, tout en assurant une véritable transition écologique.

La CGT réitère que les services publics sont créateurs de richesses et participent au développement économique et industriel, à la construction du lien et de la cohésion sociale.

En proposant une réforme de la fiscalité nationale et locale, l'augmentation des dotations versées par l'Etat aux collectivités, le renforcement des péréquations verticales et horizontales, la création d'un pôle financier public ou encore la mise en place d'une véritable taxe sur toutes les transactions financières, la CGT réaffirme que le financement d'une action publique de haut niveau, dans ses dimensions territoriales, nationales, européennes, est possible.

L'union générale des fédérations de fonctionnaires et la fédération des services publics CGT portent le principe de la nécessaire complémentarité d'intervention entre l'Etat et les collectivités, mais aussi entre les collectivités, dans le cadre d'une organisation décentralisée de la République renouvelée, tou-

jours plus sociale et démocratique. Dans cette perspective l'union générale des fédérations de fonctionnaires et la fédération des services publics agissent pour la maîtrise publique des missions publiques, pour le financement solidaire et pérenne des collectivités locales, pour la garantie d'un service public préservé de la mise en concurrence, de la privatisation et de la corruption et garant de la satisfaction des besoins fondamentaux des citoyens.

Ce principe de complémentarité a démontré sa pertinence, au niveau de l'Etat par une politique de développement de réseaux déconcentrés de services publics, de proximité et de pleine compétence, assurant l'égalité de traitement, l'effectivité des droits et de la mise en œuvre de politiques publiques nationales et au niveau des collectivités territoriales par la reconnaissance des principes de libre administration, d'autonomie financière et la capacité à mutualiser leurs actions dans le cadre d'une intercommunalité de projet.

Le maintien, le développement mais aussi la reconquête de politiques publiques nationales devant être mises en œuvre par les services publics de l'Etat exigent l'arrêt des transferts de missions et de personnels et, le cas échéant, la reconquête de missions devant être mises en œuvre par l'Etat.

La complémentarité d'intervention entre collectivités nécessite le maintien de la clause de compétence générale.

A l'opposé des évolutions initiées, il y a aussi besoin de maintenir une conception de l'organisation des collectivités assurant la mise en œuvre d'un service public de proximité, mais aussi des pouvoirs démocratiques nouveaux des citoyens et des élus locaux.

La fédération des services publics CGT et l'union générale des fédéra-



tions de fonctionnaires CGT réitérent leurs exigences quant à la consultation, par référendum, des citoyennes et des citoyens sur les évolutions initiées au titre de la réforme territoriale.

Pour assurer la mise en œuvre d'un service public de qualité, la CGT, avec les personnels, est engagée dans une bataille pour :

✓ **Créer des emplois statutaires et qualifiés nécessaires à l'exercice des missions. Mettre fin à la précarité de l'emploi et au recours à des agents non-titulaires, procéder à un vaste plan de titularisation,**

✓ **Renforcer et homogénéiser les droits des agents non-titulaires nécessaires à l'accomplissement de missions ponctuelles et spécifiques,**

✓ **Augmenter significativement les rémunérations versées et le pouvoir d'achat des personnels,**

✓ **Maintenir et développer l'action sociale et culturelle, la protection sociale et la santé des agents,**

✓ **Renforcer le statut général des fonctionnaires, garant d'une administration neutre, impartiale et égalitaire indispensable au respect des droits fondamentaux des citoyens, en renforçant son caractère unifié, à partir des versants actuels et dans le respect de leurs spécificités. Une telle évolution permettrait la mobilité choisie des personnels d'un versant à un autre.**

Avec toute la CGT, l'Union générale des fédérations de fonctionnaires et la Fédération des services publics appellent les personnels à se mobiliser pour imposer la prise en compte de ce corpus revendicatif.

La Fédération des services publics et l'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT appellent les personnels à construire un outil d'intervention syndical plus fort encore au service du progrès social et pour imposer d'autres choix !

**POUR LA DÉFENSE, LA RECONQUÊTE ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS,
VOTONS ET FAISONS VOTER CGT LE 4 DÉCEMBRE 2014 !**